



Mémoire

Mémoire présenté au BAPE

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet d'attribution d'un statut permanent
de réserve de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative
de la Côte-Nord

Baie-Comeau, le 19 janvier 2012

Société des Amis des Monts Groulx

3 avenue Denonville, Baie-Comeau (Québec) G4Z 2W6

Tél. : 418-293-2548

Présentation

Fondée en 1999, notre société est formée de membres impliqués dans la promotion et le développement du massif. Nous organisons la Grande Corvée qui a permis la réalisation des accès au massif et leur entretien, de façon bénévole par les utilisateurs. Les monts Groulx sont donc une œuvre commune et nous voulons que les montagnes demeurent à jamais un territoire d'autonomie et de découverte

Notre Mission :

Préserver, restaurer et mettre en valeur l'environnement exceptionnel des monts Groulx.

Notre Vision :

- Que le massif demeure un territoire d'autonomie et de découverte, réservé aux randonneurs du silence (non-motorisés) et respectueux de sa nature intacte.
- Que le massif des monts Groulx continue d'être développé et entretenu par ses utilisateurs sur le principe d'une œuvre commune.
- Que le massif des monts Groulx devienne un territoire légalement protégé des activités industrielles pour les générations actuelles et futures, en raison de sa biodiversité unique et rare.

Introduction

Les aires protégées en cause lors de cette audience ne concernent qu'indirectement le territoire des monts Groulx. Ce sont des territoire différents qui connaissent leurs propres enjeux.

Le seul point commun entre ces territoires et celui qui préoccupe notre Société est la volonté du gouvernement d'y accorder un statut de Réserve de biodiversité. Le massif des monts Groulx a connu cette même situation en 2003, étant le premier territoire pour fin de conservation à l'intérieur de la SQAP (Stratégie québécoise sur les aires protégées). Six ans plus tard, les monts Groulx à reçu un statut officiel pour 1382 des 5000 km² du massif sous le vocable de Réserve de biodiversité Uapishka.

Nous avons donc une certaine expérience de ce que représente la désignation et l'après désignation comme aire protégée du gouvernement du Québec. Nous n'avons donc qu'une recommandation qui porte sur ce dernier aspect.

L'après désignation : Contrôle des activités

«Le ministre de l'Environnement est responsable de l'application de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel; il est ainsi responsable des réserves écologiques projetées et de celles constituées en vertu de cette loi. Il assure donc le contrôle et le suivi des mesures prévues par cette loi quant au régime des activités permises dans ces aires protégées. De plus, le ministre détient l'autorité sur ces terres qui font partie du domaine de l'État.»

La Société des amis des monts Groulx a été fortement interpellée en 2003 par le processus d'audiences publiques ayant conduit à l'octroi d'un statut de Réserve de biodiversité sur une partie du massif. À l'époque, la Société a cru que cette désignation officielle du gouvernement, ayant force juridique, allait être un poids important contribuant à l'atteinte des objectifs de notre Société, particulièrement en ce qui concerne la préservation de l'intégrité écologique du massif.

En effet, le secteur du massif des monts Groulx est aux prises avec un problème croissant de fréquentation par les motoneiges. Plusieurs études, reconnues par notre association et par le MDDEP, prouvent que l'utilisation de la motoneige sur les plateaux alpins fragiles tels que ceux retrouvés à partir de 800 m d'altitude sur le massif porte une atteinte importante à l'intégrité de ces écosystèmes.

Notre Société a documenté le problème, l'a photographié, a constaté ses effets négatifs et a fait part de l'ensemble du dossier au MDDEP. Les fonctionnaires du ministère, bien que très collaboratifs, nous ont indiqué leur impossibilité d'aider notre Société (100 % bénévole) dans sa lutte pour la préservation écologique du massif. Nous avons rencontré plusieurs intervenants faisant partie du problème, à nos frais et sur notre temps personnel, nous avons tenté l'approche éducative et même poser des affiches aux endroits appropriés dans le massif. À ce niveau, le ministère a pu nous supporter en produisant également quelques affiches de sensibilisation, produites depuis 2 ans maintenant, qui sont toujours à Québec dans les bureaux du MDDEP, faute de financement pour venir les poser.

Nous vivons une situation très similaire en ce qui concerne les sites de pollution sur le massif. Ces sites origines de la prospection minière principalement, certains sont des sites

majeurs où l'on retrouve plusieurs dizaines de barils de carburant, certains provoquant des écoulements toxiques. Notre association a fait part de ce problème au MDDEP, photos à l'appui. Le ministère est incapable de nous aider à résoudre le problème faute de financement.

L'objectif de protéger 12 % du territoire est louable, mais encore faut-il avoir les moyens de créer et de maintenir ces territoires en fonction des objectifs de conservation qui sont annoncés. Nous comprenons que le Gouvernement ne peut opérer une surveillance systématique de tous ces territoires, mais dans les cas où un problème est identifié et reconnu, un programme d'intervention dans les aires protégées devrait être possible.

Recommandation :

Nous recommandons au gouvernement du Québec d'être cohérent avec sa fierté d'annoncer des territoires protégés et de mettre à la disposition du MDDEP les budgets nécessaires à un programme de surveillance minimale et d'intervention dans ses aires protégées, afin de solutionner les problèmes portant atteinte à l'intégrité écologique des aires, et ce en collaboration avec les groupes locaux. Le gouvernement devrait prévoir la possibilité de déléguer la surveillance et le contrôle des activités à une organisation locale plus proche des réalités terrain, et de munir cette organisation des budgets et de l'aide technique nécessaire pour accomplir ce mandat.